

AF/62/65

18 Décembre 1962

A : Mr. Bendall
Cc : M. Gregh
De : A. Fabiani

Synthèse sommaire des discussions du Conseil
sur les Plans de circonstance pour Berlin.

Ainsi que vous me l'avez demandé, veuillez trouver ci-joint une note avec annexe concernant la mise à jour des travaux du Conseil sur les Plans de circonstance pour Berlin.

La note se rapporte exclusivement aux débats du Conseil en session ministérielle du 14 décembre dernier et elle est accompagnée d'un petit dossier contenant quelques extraits parmi les plus significatifs sur le problème de Berlin des discours prononcés par certains Ministres, tandis que l'annexe fait le point des discussions qui se sont déroulées au sein du Conseil en session permanente du 8 octobre dernier (date de la distribution du PO/62/641, qui constitue en quelque sorte le document de procédure de base), jusqu'à la veille de l'ouverture de la session ministérielle.



NOTE SUR LES DISCUSSIONS DU CONSEIL
EN SESSION MINISTERIELLE EN CE QUI CONCERNE
LES PLANS DE CIRCONSTANCE DE BERLIN.

1. La présente note ne traite que des questions qui ont été soulevées sur le problème de Berlin au cours de la séance du Conseil en session ministérielle du 14 décembre 1962; quant à l'état des discussions qui se sont déroulées pendant la période antérieure au sein du Conseil en séance permanente, il fait l'objet de la fiche annexée.
2. Parmi les questions qui ont été fréquemment soulevées au cours des débats sur le point I-A de l'Agenda de la séance du 14 décembre dernier, sur lesquelles le Conseil en session permanente sera amené à se pencher à la reprise des travaux sur les plans de circonstance pour Berlin, il faut signaler les suivantes:
 - celle des plans politiques de circonstance,
 - celle des consultations entre gouvernements.

Par ailleurs des propositions ont été formulées en ce qui concerne d'une part les "enseignements à tirer de l'affaire de Cuba" et d'autre part ce que Mr. Rusk a défini la "crisis management".

a) Plans politiques de circonstance pour Berlin (PO/62/641 - para. 14).

3. Mr. Rusk a annoncé dans son exposé liminaire que le Groupe des Ambassadeurs avait entrepris à Washington la révision de la politique occidentale vis-à-vis des Soviets mais que jusqu'à présent il n'y avait aucune attitude encourageante de ces derniers sur le problème du maintien de la présence occidentale à Berlin. Les discussions qui ont suivi mettent l'accent sur la préoccupation des Ministres en ce qui concerne la nécessité de l'établissement d'actions ou de mesures politiques communes appropriées pour faire face à toutes éventualités bonnes ou mauvaises: négociations ou aggravation de la crise; l'étude des plans d'urgence politiques étant restée jusqu'ici sensiblement en arrière par rapport aux plans d'urgence militaires.

4. L'action du Conseil au sujet de ce problème ne pourra être efficacement entreprise que lorsque les Quatre Puissances présenteront les conclusions de la révision actuellement en cours par le Groupe des Ambassadeurs.
5. En relation avec le problème général ci-dessus, deux orateurs ont soulevé des questions ayant un caractère plus particulier à savoir :

- i) le comportement des pays de l'OTAN à l'égard de l'Allemagne de l'Est dans l'éventualité qu'un traité de paix séparé soit signé par l'Union soviétique ou qu'une Conférence de la Paix soit convoquée à l'improviste (Canada).
Il est de toute évidence à ce sujet que le document présenté par la France au Conseil le 14 novembre dernier au nom des Quatre Puissances n'a guère satisfait les gouvernements qui n'y voient illustré qu'un seul aspect du problème et le plus catastrophique.
- ii) le recours éventuel aux Nations Unies sur le problème de Berlin.

Ces deux questions pourraient figurer dans l'exposé liminaire que ne manquera pas de faire le Secrétaire Général au début de la prochaine session du Conseil Permanent.

6. Un nouveau sujet a fait son apparition lors de la séance ministérielle, bien qu'il ait été déjà évoqué devant le Conseil par le Sous-Secrétaire d'Etat américain : parallélisme et différences entre Berlin et Cuba et enseignements à tirer de cette dernière affaire.
7. Il faut s'attendre à l'avenir à ce que l'affaire cubaine soit fréquemment rappelée comme point de comparaison dans les moments de crise. Aussi conviendrait-il peut-être que le Secrétariat International prenne l'initiative de formuler la proposition de confier l'étude de ce problème à un groupe mixte de travail politico-militaire.

b) Consultations entre gouvernements (PO/62/641 - para. 27).

8. Le problème du renforcement des consultations entre les différents membres de l'Alliance a été posé en terme général comme une nécessité s'appliquant à toutes situations se présentant à tous points du globe, mais il a été aussi évoqué directement en relation avec le problème de Berlin et indirectement dans la

proposition faite par le Ministre des Affaires Etrangères d'Italie de porter à 4 les réunions annuelles du Conseil en session ministérielle. Le problème de l'amélioration des consultations pourrait bien appeler une suite dans les prochains mois dans le cadre des Plans de circonstance pour Berlin.]

c) Crisis Management

9. Ce problème qui avait été touché au passage par le Sous-Secrétaire d'Etat Tyler le 30 novembre dernier, a été présenté par Mr. Rusk en ces termes : "..... crisis management within the Alliance needs urgent attention including such obvious facilities as the most effective possible communications among governments, because even in a situation where two capitals were playing the central roles, communications between the two, in the normal channels, threatened not to be able to keep up with the pace of events and communications became concentrated on public statements, in the interest, I think, of time primarily". L'urgence placée par Mr. Rusk à la solution de ce problème ne peut être que le fruit de l'expérience acquise durant les premiers jours de la crise cubaine, qui malgré sa rapidité s'est quand même déroulée dans une certaine mesure au ralenti. Combien important devient ce problème si on l'examine à la lumière d'un brusque déclenchement d'une nouvelle crise de Berlin.

Le Secrétariat International pourrait être invité à faire une étude à ce sujet et soumettre des propositions au Conseil.